Image not found or type unknown

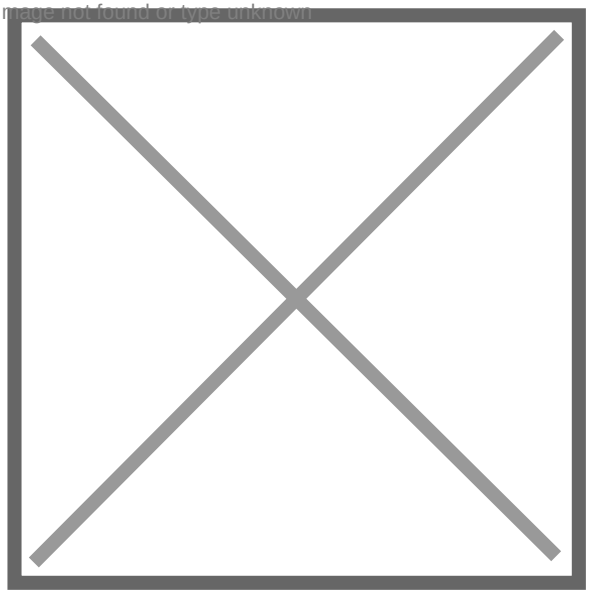

Garde d'enfant suite à un déménagement en province

Par **Sab**, le **09/03/2011** à **12:16**

Bonjour,

Je suis séparée depuis 5 ans du père de mon enfant.

Nous vivons actuellement dans la même ville et nous nous partageons la garde de notre enfant mais je souhaite déménager en province pour offrir à mon enfant un meilleur environnement et un meilleur épanouissement que celui de la région parisienne.

Une opportunité professionnelle m'est offerte en province également.

Souhaitant partir de mon propre chef, la garde devra être décidée par un juge car nous ne réussirons pas à trouver une solution amiable entre nous et je ne veux pas que mon fils soit témoin du déchirement que cela pourrait occasionner.

Quels sont mes recours et mes chance d'obtenir la garde de mon enfant?

Quels documents dois-je fournir au juge?

Combien de temps peut prendre la procédure?

Par **mimi493**, le **09/03/2011** à **13:40**

Que dit le jugement actuel concernant la résidence de l'enfant ?

Par **Sab**, le **09/03/2011** à **13:46**

C'est une décision amiable il n'y a pas eu de jugement concernant la garde alternée

Par **mimi493**, le **09/03/2011** à **14:30**

Donc un des deux parents doit avoir le domicile habituelle de l'enfant.
En tout état de cause, il faut prévenir l'autre parent du départ et que le plus diligent saisisse le JAF

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés